



Conseil général de Juriens

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 10 octobre 2024*

Présidence : Gilles **FLACTION**
Secrétaire : Sabine **HAUTIER**

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du plan d'affection et de son règlement /PACOM (préavis 2021-2026-27)

Après lecture du rapport de la Commission permanente, lequel comporte un amendement de ladite commission, tendant à modifier les articles 10, 16 et 22 du règlement traitant des façades et balcon, il est procédé au vote, à bulletin secret, de chaque opposition ci-dessous :

*a) Opposition Pierrette et Michel **BAUD***

Bulletins rentrés 49
Avis favorables 22
Avis contraires 22
Abstentions 5

L'opposition n'est pas levée

*b) Opposition Geneviève et Olivier **GRANDJEAN***

Bulletins rentrés 50
Avis favorables 20
Avis contraires 23
Abstentions 7

L'opposition n'est pas levée

*c) Opposition Michèle **MAGNENAT** et Claude **CHANEL***

Bulletins rentrés 50
Avis favorables 20
Avis contraires 23
Abstentions 7

L'opposition n'est pas levée

d) *Opposition Sylvie ROTH et Pascal CURTET*

Bulletins rentrés	50
Avis favorables	25
Avis contraires	18
Abstentions	7

L'opposition est levée

e) *Opposition des propriétaires des parcelles situées au hameau du Cosson
(traitement commun des 5 propriétaires : Madame et Monsieur Patricia et Louis
DESLARZES, Monsieur Adil HUSSAIN KHAN, Monsieur Christian HUWILER, Madame
Martine KIRCHHOFER et Monsieur Michaël KIRCHHOFER*

Bulletins rentrés :	48
Avis favorables :	14
Avis contraires :	30
Abstentions :	4

L'opposition n'est pas levée

f) *Opposition Yanos Jaurès Olakioné ADJAMONSI et Emmanuel FLACTION*

Bulletins rentrés :	50
Avis favorables :	15
Avis contraires :	31
Abstentions :	4

L'opposition n'est pas levée

Après votations des différentes oppositions citées ci-dessus, un conseiller a donné lecture de 8 amendements déposés le soir même de la séance.

Au moment de passer au vote, plusieurs conseillers ont émis le souhait de ne pas traiter les différents sujets séance tenante, au vu du volume et de la complexité de leur contenu. La majorité de l'assemblée a proposé de reporter les débats, après avoir accepté la motion d'ordre à la majorité absolue.

Dès lors, le préavis 2021-2026-27 est suspendu et sera repris lors de la séance de Conseil Général fixée au 5 décembre 2024, étant précisé que les oppositions votées ne seront pas remises en cause, donc validées.

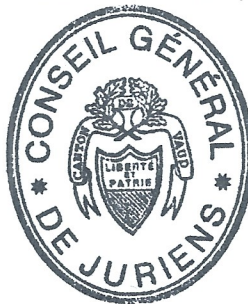
Le plan d'affectation PACOM, son règlement et la constatation de la nature forestière en bordure de la zone à bâtir, ainsi que les 9 amendements seront soumis à votation.

Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

Le Président :

Gilles FLACTION

Juriens, le 14 octobre 2024



La secrétaire

Sabine HAUTIER